

COMMUNE DE LA HAGUE

AVIS DE PUBLICITÉ

FOUR À PAIN COMMUNAL « ESCALE PAIN » DE JOBOURG

CONVENTION AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL



1. Objet :

Dans le cadre de sa politique de maintien et de développement du commerce de proximité, la commune de La Hague souhaite conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de permettre l'utilisation du four à pain communal "Escale Pain" situé sur la commune déléguée de Jobourg, par un professionnel ou artisan dans le cadre de son activité artisanale (ex : fabrication de pains, viennoiseries...).

2. Caractéristiques de l'autorisation :

Durée de l'autorisation :

L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle.

L'autorisation sera établie pour une durée de 1 an à compter de la signature de la convention, renouvelable 1 fois.

Nature de l'occupation :

Usage du four à pain communal pour une activité artisanale à vocation économique (sans exclusivité).

Périodicité d'utilisation :

Une journée par semaine. Des journées supplémentaires pourraient être proposées en fonction des disponibilités d'usage notamment avec l'association du comité des fêtes de Jobourg.

Redevance prévisionnelle :

Forfait annuel : **171.36 €** une journée hebdomadaire, susceptible d'évolution selon la nature, la fréquence d'usage et la délibération en vigueur sur la tarification des services publics locaux.

Le loyer sera payé à la trésorerie de Cherbourg en Cotentin suite à émission d'un titre administratif par le bailleur.

3. Conditions particulières :

- ✓ Aucune vente ou commercialisation des produits réalisés n'est autorisée dans le local.
- ✓ L'usage est strictement réservé à la fabrication artisanale.
- ✓ L'artisan devra apporter l'ensemble du matériel nécessaire à son activité de fabrication culinaire, y compris les ustensiles de cuisine, les ingrédients (farine, etc.) ainsi que le bois de chauffe pour le four à pain. Seul le matériel spécifique au fonctionnement du four à pain sera mis à disposition par l'organisateur.
- ✓ L'utilisateur devra assurer le nettoyage complet du four et du local après chaque utilisation.

4. Modalités de sélection du titulaire :

Conformément à l'article L2122-1-1 du CG3P, la présente publicité vise à garantir la transparence et l'égalité d'accès au domaine public.

Toute personne intéressée peut se manifester en adressant une candidature motivée, comprenant notamment :

- Identité et coordonnées du porteur de projet,
- Description étayée de l'activité envisagée,
- Besoins précis en termes d'utilisation (fréquence, horaires, etc.),
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

5. Critères de sélection :

Les propositions seront examinées, et le choix final de l'occupant sera effectué, en tenant compte des critères et de leurs pondérations énoncées ci-dessous :

- Le sérieux de la démarche et du projet dans sa globalité pour 50%,
- L'objet du site (valorisation du four à pain communal) pour 30%,
- La faisabilité technique et logistique pour 20%.

6. Dépôt des candidatures :

Date limite de réception des candidatures :
Vendredi 23 janvier 2026 à 12h00

Modalités de transmission des candidatures :

Les candidatures doivent être adressées :

Par courrier ou remise en main propre à l'adresse suivante :

Mairie de La Hague
Direction Affaires Territoriales
8 rue des Tohagues – Beaumont-Hague
50440 LA HAGUE

La commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure si les propositions reçues ne répondent pas aux exigences attendues ou sont incomplètes.

Renseignements complémentaires :

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de monsieur FAUTRAT Sylvain, directeur des affaires territoriales.

Tél. **02 33 01 53 33** - Fax. **02 33 01 93 48**
Courriel **courrier@lahague.com** - Site **www.lahague.com**
Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à :
Mme le maire de La Hague
8 rue des Tohagues - B.P. 217 - Beaumont-Hague 50442 LA HAGUE Cedex

Annexe

Situation géographique
La lande du Platron
JOBOURG

GPS : 49.67913528831385, -1.9051599483211874



